



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réunion ordinaire du 15 octobre 2021 à DOUALA

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) s'est réunie en session ordinaire le 15 octobre 2021 à Douala, République du Cameroun, sous la Présidence de l'**Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM**, son Président.

Au cours de cette session, la Commission s'est félicitée de l'organisation de la semaine des investisseurs qui a connu l'engouement du public. Cet événement, qui participe des efforts de développement de la culture financière en CEMAC, fera l'objet d'une autre édition en 2022.

Dans le cadre de ses pouvoirs règlementaires, le Collège de la COSUMAF a examiné les demandes d'autorisation d'exercer les activités d'intermédiation sur le marché financier régional et a décidé de rejeter plusieurs demandes d'agrément en qualité de conseiller en investissement et de dirigeant de société de bourse, compte tenu du manque d'expérience professionnelle des requérants, notamment dans le domaine de la finance de marché et du management d'entreprise. Cependant, le Collège de la COSUMAF a agréé, à titre individuel, Messieurs **Omer Bertin BADANG** en qualité de Conseiller en Investissement Financier et **Gilles Cyrille TCHAMBA** en qualité de Directeur Général de la société de bourse L'ARCHER CAPITAL.

Dans le cadre du développement des activités de gestion collective sur le marché financier de l'Afrique Centrale, le Collège de la COSUMAF a agréé la société GROUPE K & COMPAGNIE en qualité de commissaires aux comptes et l'établissement CREDIT DU CONGO SA en qualité de Dépositaire d'organisme de placement collectif.

Par ailleurs, les membres de la COSUMAF ont décidé d'octroyer un agrément au Fonds Commun de Placement dénommé « FCP Wafa Assurance CEMAC » et autorisé la transformation du Fonds Commun de Placement « FCP Diversifié » en Fonds Commun de Placement de type Obligataire « FCP ASCA Horizon », tous deux promus par la société ASCA ASSET MANAGEMENT.

Dans le cadre de ses pouvoirs de sanction, le Collège de la COSUMAF, a décidé de l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'une société de gestion de portefeuille pour non-respect des injonctions du Régulateur.

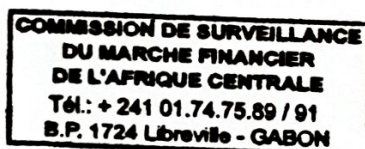
Enfin le Collège a pris acte du compte rendu de l'opération d'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne de la société Camerounaise de Crédit Automobile (ALIOS) dénommée « ALIOS 5,40% net 2021- 2025 ».

Commencés à 10h00, les travaux ont pris fin à 14h35.

Fait à Libreville, le 20 octobre 2021

Pour le Collège de la COSUMAF,

Le Président,



L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM